

Enquête : fonctionnement et usages du campus

Du 18 juin 2026 au 30 octobre 2026



Contexte et objectif de l'étude

Dans le cadre de l'opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno campus, ([OIM BIG](#)), Bordeaux Métropole a confié à l'a-urba, agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, **une étude sur les pratiques des usagers du campus**. Les données récoltées nourriront une analyse fine du territoire ainsi que le plan guide des territoires intra-rocade, à savoir les grandes orientations de ce projet de renouvellement du territoire dans une vision à long terme, et qui envisage à la fois l'aménagement, le paysage, l'emploi, l'habitat, les mobilités.

Un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), signé le 20 janvier 2020, regroupe les 11 partenaires de l'OIM aux côtés de Bordeaux Métropole : l'État, l'Université Bordeaux Montaigne, l'université de Bordeaux, le CHU, le CROUS, Domofrance et les communes de Pessac, Talence, Gradignan et Bordeaux.

Une enquête en ligne, 10 minutes pour y répondre

Cette enquête s'adresse aux étudiant-e-s, aux personnels des établissements d'enseignement supérieur (enseignant-e-s, chercheur-e-s, BIATSS, etc.) ainsi qu'aux actifs et habitant-e-s riverain-e-s du campus.

L'objectif est de recueillir votre expérience du campus : la manière dont vous y vivez, dont vous vous y sentez, dont vous l'investissez et dont vous l'appréciez.

Enquête - Fonctionnement et usages du Campus

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé à l'a-urba. Elles sont conservées pendant la durée de l'étude. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant : dpo-rgpd@aurba.org



Le secteur de l'OIM BIC embrasse un périmètre large dont fait partie le campus Montaigne.

Les objectifs de l'OIM BIC sont les suivants :

- affirmer l'identité, la lisibilité et la cohérence du territoire ;
- améliorer la mobilité en favorisant les transports en commun et les mobilités douces ;
- améliorer la qualité des zones d'activités et permettre aux entreprises de s'y développer ;
- conduire une densification maîtrisée du territoire en préservant ses ressources naturelles et paysagères et en intégrant les défis du changement climatique ;
- favoriser l'innovation

[En savoir +](#)